



**LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 JUIN 2023 – 20H30**

FINANCES

1. Clôture de la régie n°2202 « Services Périscolaires ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES FONCIERES

2. Acquisition d'un terrain situé au lieudit « Les Dimetières » cadastré ZI n°161 appartenant à Angers Loire Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AMENAGEMENT

3. Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité de la société ALTER CITES – Bilan au 31 décembre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRANQUILLITE – SECURITE PUBLIQUE

4. Mise en place d'une prestation de rondes sur les bâtiments publics et installations publiques durant l'été.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

5. Archives départementales : délibération de principe pour l'intervention d'un archiviste pour une opération de classement en 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOIRIE

6. Travaux d'effacement des réseaux, rue Toussaint Hodée – tranche 2 : effacement Génie Civil Télécommunications.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Travaux de voirie sur domaine public routier départemental RD 113 – Adoption d'une convention entre le département de Maine et Loire, la communauté urbaine Angers Loire Métropole et la commune du Plessis-Grammoire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE

8. Projet de plan partenarial de gestion de la demande et information des demandeurs (PPG) d'Angers Loire Métropole – avis de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

9. Approbation du rattachement de la commune du PLESSIS-GRAMMOIRE à la consultation lancée par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire pour le contrat d'assurance « risques statutaires ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.